
ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

L'UdP au fil des jours

AVIS SUR LE RAPPORT D'ÉTAPE PRÉSENTÉ PAR P. MEIRIEU AU COLLOQUE DE LYON (28 avril 1998)

Comme nous l'avons indiqué dans «l'UdP au fil des jours» du BUP de mai, l'UdP était invitée au colloque de Lyon les 28 et 29 avril 1998 au cours duquel a été discuté le «Rapport d'étape» proposé par P. MEIRIEU à l'issue de la consultation des lycées. Ce rapport a été largement diffusé par la presse et sur différents serveurs (entre autres celui du CNDP) où l'on pourra le consulter.

Le rapport définitif de P. MEIRIEU doit être envoyé dans tous les lycées courant juin.

On trouvera ci-après le document d'analyse de ce rapport d'étape, élaboré par le Bureau de l'UdP et que nous avons adressé dès notre retour du colloque à P. MEIRIEU.

* * *

Le développement ci-dessous résulte d'une analyse, au sein du Bureau National, du rapport d'étape présenté à Lyon. Cette analyse prend en compte les divers débats menés dans notre association ainsi que les différents dossiers sur lesquels nous avons travaillé depuis plusieurs années.

Ce développement suit l'ordre du rapport, ce qui occasionne peut-être quelques redites*.

Il met en avant, en italique dans le texte, nos suggestions de modifications et ne fait donc ressortir que les points sur lesquels nous avons soit des compléments à apporter, soit des critiques (constructives) à formuler...

* En outre ce développement ne reprend pas l'intitulé et le contenu des principes exposés par Philippe MEIRIEU, car cela reviendrait à reproduire ce texte en quasi totalité. Pour une bonne compréhension de cette analyse, il serait donc souhaitable de se reporter au rapport d'étape original ou même au rapport définitif.

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

1 - La place et la fonction du lycée dans l'institution scolaire

- Principe 3 (... le même lycée...)

Il y a tout un travail de persuasion à développer auprès des élèves des filières de l'enseignement professionnel, et aussi technologique, pour les convaincre qu'ils ont des qualités que d'autres n'ont pas et toute une «publicité» à mener en leur faveur dans le grand public.

- Principe 4 (... diversification progressive... culture commune... cursus de formation...)

Nous avons maintes fois employé les termes de «diversification progressive» quand nous avons eu l'occasion de définir la formation générale et scientifique des élèves depuis l'école élémentaire jusqu'aux enseignements supérieurs. Nous ne pouvons donc que souscrire au quatrième principe.

2 - Les principes d'organisation des programmes du lycée

- Principe 5 (... logique de préparation à une spécialisation ou de fin d'étape...)

Nous avons depuis longtemps insisté pour que la formation scientifique des élèves des cursus autres que scientifiques ou technologiques, d'une part *existe*, d'autre part bénéficie d'une *réflexion particulière préconisant une approche spécifique*. L'enseignement par thèmes qui existe actuellement en classe de première L et ES conduit les professeurs qui s'y investissent à des réussites souvent remarquables.

Là encore il sera possible d'espérer une amélioration *quand la société reconnaîtra comme culture «tout court» la culture dite scientifique et quand on n'entendra plus des personnalités de haut niveau se vanter de «n'avoir jamais rien compris aux sciences».*

Mais puisqu'il s'agit de chercher comment faire évoluer cet état de fait, il faut insister sur la nécessité de *soigner la formation scientifique dans les filières non-scientifiques* afin d'aider à la formation de citoyens responsables. Il faut redire qu'on y recrutera une grande majorité de ceux qui développeront plus tard l'esprit scientifique dès le plus jeune âge (les futurs professeurs d'école), et beaucoup de ceux qui prendront des décisions importantes pour le pays (élèves issus de la filière ES qui n'ont pas actuellement d'enseignement scientifique obligatoire).

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

Une remarque : les développements «scientifiques et techniques» qui sont proposés aux non-scientifiques doivent aussi faire apparaître *l'évolution historique des sciences et des techniques*.

• Principe 6 (... programmes... programmation...)

Il semble que les programmes de physique et chimie actuels correspondent dans leur structure à la description qu'en fait ce sixième principe. Ils présentent l'architecture du programme, la liste des savoir-faire et connaissances à retenir ainsi qu'une série d'activités supports, liste indicative qui n'est ni une liste d'activités obligatoires et encore moins une liste exhaustive. Ces programmes sont appuyés par des documents d'accompagnement qui développent soit des consignes techniques pour la réalisation d'expériences, soit des exemples pédagogiques, soit encore des propositions d'évaluation.

L'expérience montre que ces programmes sont interprétés par une majorité d'enseignants comme *la* marche à suivre aussi bien pour la chronologie du déroulement que pour les travaux à proposer aux élèves. Un autre appui traditionnel des professeurs est le manuel rédigé par ses auteurs afin d'aider au mieux les professeurs à mettre en application les programmes, il est souvent très riche et participe de ce fait à la dérive inflationniste lorsqu'il est lu comme «le programme».

Ainsi les professeurs se sentent placés dans un contexte très cadré, d'une part nécessaire mais qui ne les aide pas, d'autre part, à «interpréter la prescription de manière libre et créative».

3 - La culture commune

Nous partageons ce souci d'une culture commune *incluant bien un volet scientifique*.

Il est dit dans l'analyse en italique qui précède l'énoncé du principe 7 «*même s'il existe des objectifs nationaux, il convient en fonction des dominantes des filières et des séries d'atteindre ces objectifs selon des parcours variés*».

IL NOUS SEMBLE QUE LA RÉDACTION DES PRINCIPES 7 À 10 NE CORRESPOND PAS À CETTE AFFIRMATION, pour les raisons suivantes :

- Si la culture commune est «formulée en termes d'objectifs de fin de lycée», (principe 7), *elle ne peut être rédigée en terme de disciplines comme dans le principe 8*.

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

Celles-ci feraient alors entièrement partie de l'enseignement de la culture commune (formulation reprise ainsi dans le principe 11) et seraient enseignées de manière uniforme quelles que soient les filières.

- La rédaction du principe 9 fait apparaître les disciplines qui seraient enseignées à la fois au titre de la culture commune et au titre des approches différenciées. ***Chaque discipline devrait présenter ces deux volets.***

Autant nous sommes favorables à cette idée de culture commune, autant nous trouvons extrêmement dangereux et irréaliste de la présenter uniquement en termes de disciplines. C'est courir au-devant d'une «lutte» disciplinaire stérile qui ne permettra pas d'atteindre le but fixé en cloisonnant des apprentissages qui justement sont qualifiés de «communs».

Un travail important, est justement la définition de la liste des «objectifs de fin de lycée».

Le travail devrait donc se dérouler en trois temps :

- ***définition des objectifs de culture commune de fin de lycée ;***
- ***analyse de la manière dont ils peuvent trouver leur place dans l'enseignement disciplinaire : il s'agit d'abord de savoir si ces objectifs de culture commune s'intègrent à une ou plusieurs disciplines (aux programmes de définir alors qui enseigne quoi), ensuite il faut déterminer si ces enseignements sont présentés de la même manière à tous les élèves ou s'ils le sont différemment suivant les séries ;***
- ***répartition des objectifs à atteindre suivant les trois années d'enseignement du lycée en tenant compte des caractères spécifiques de chaque série, le même objectif pouvant être atteint à des niveaux différents dans des filières différentes.***

4 - La structuration du lycée

- **Principes 11 et 12 (... seconde générale et technologique classe de détermination... initiation systématique aux nouvelles disciplines... expression artistique... éducation civique, juridique et politique...)**

L'idée d'une initiation à diverses disciplines intervenant dans la différenciation ultérieure doit s'articuler assez bien dans les emplois du temps si on joue sur l'alternance des professeurs et des classes pour que l'enseignement en soit «impérativement concentré sur une partie de l'année scolaire».

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

Le choix de l'option facultative doit-il être le même sur les trois années, le texte ne le dit pas clairement. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. ***Il pourrait même être instauré la possibilité d'une évaluation de l'option, même dans le cas où elle est suivie en première et non continuée en terminale.*** C'est par exemple le cas actuellement de l'option sciences expérimentales en première scientifique (enfin une plage horaire où les qualités d'initiative, de réflexion, de travail en équipe peuvent être développées sans contrainte de programme à terminer).

L'informatique va contribuer à l'élaboration d'un nouveau mode de structuration de la pensée, en ce sens elle devrait être appelée à devenir un auxiliaire dans l'ensemble des activités exercées dans l'établissement ou en liaison avec l'extérieur.

- Principe 13 (... seconde professionnelle... classe de détermination...)

Il nous semble difficile de créer une classe de seconde professionnelle aussi peu «déterminée» pour les raisons suivantes :

- il ne restera plus qu'un an pour préparer à un métier, ce qui paraît bien court ;
- dans la structuration actuelle des établissements il semble difficile d'envisager la présentation de plusieurs champs...
- ***la culture commune devrait se répartir sur les deux années. Il y a plus de chances alors qu'elle soit présentée en fonction des besoins ressentis plutôt qu'imposée par une chronologie définie par les textes.***

- Principe 14 (... l'orientation au lycée ne revêt jamais un caractère irréversible...)

Nous avons déjà envisagé l'idée de passerelles. C'est l'occasion de revaloriser des filières technologiques plus adaptées à certains types d'élèves sans pour autant les priver d'une possibilité d'embrasser des études longues.

Les propositions pourraient concerner aussi le passage filière technologique, filière générale et pas seulement au niveau de la seconde.

5 - L'accompagnement des élèves dans leur scolarité

- Principes 16 et 17 (... temps de travail dirigé... accompagnement... entraide entre élèves...)

Le concept de «travail dirigé» est beaucoup plus réducteur que celui de «module». Le terme «exercice d'entraînement» semble lui aussi très réducteur par rapport aux acti-

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

vités qui peuvent être menées ; il évoque plus ou moins le «bachotage» et relève d'une démarche qui nous semble en désaccord avec le reste du projet...

Le temps des travaux dirigés doit comporter aussi des phases d'apprentissage méthodologique bien utiles pour tous mais aussi d'approfondissement pour certains, comme c'est le cas actuellement dans les modules.

6 - Les relations entre les disciplines

Nous savons depuis longtemps par expérience que les élèves gagneraient beaucoup à une meilleure organisation et à une meilleure articulation des enseignements entre eux et nous avons déjà beaucoup réfléchi en ce sens.

On peut dire que la communication entre disciplines présente deux formes :

- une harmonisation entre les enseignements des diverses disciplines pour parler le même langage devant les élèves quand on aborde les mêmes concepts, mais aussi pour coordonner l'introduction et l'utilisation (variable d'une discipline à l'autre bien sûr) de ces concepts communs dans un ordre logique et cohérent pour l'élève ;
- un véritable travail de recherche commun entre collègues.

La collaboration des disciplines doit s'organiser à différents niveaux :

- Dans l'élaboration des programmes disciplinaires : il faut regretter que les programmes actuels des disciplines scientifiques au lycée aient été élaborés indépendamment les uns des autres. L'amorce de concertation a eu lieu trop tard quand le travail de chaque Groupe Technique Disciplinaire (GTD) était trop avancé.

Cette coordination ne doit pas suivre l'élaboration des programmes par les GTD, elle doit la précéder et se poursuivre régulièrement au fil de leur rédaction.

A côté de ce premier travail d'harmonisation, une réflexion importante sur la mise en commun du travail de plusieurs disciplines demande, au même titre qu'un programme disciplinaire, ***l'élaboration de documents tels que ceux publiés actuellement dans le cadre disciplinaire en vue d'aider les professeurs dans ces pratiques interdisciplinaires souvent nouvelles pour eux.***

- Au niveau des établissements, la rigidité du fonctionnement horaire actuel n'est pas propice à ce travail interdisciplinaire et ce type d'activités n'est pas prévu dans l'emploi du temps des professeurs. Il faut beaucoup d'énergie pour vaincre ces contraintes !

ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

La nouvelle définition du fonctionnement des établissements facilitera-t-elle la communication entre disciplines ? On peut l'espérer.

7 - Le lycée et son insertion dans le tissu économique, associatif et culturel

- Principe 22 (... Lycée et entreprises industrielles... lycée professionnel... stages en entreprise...)

Nous nous sommes beaucoup préoccupés de l'ouverture du lycée sur le monde de la recherche et de la technologie, comme le prouve l'existence des Olympiades de la chimie et des Olympiades de physique.

Ces activités sont réalisées en dehors du temps scolaire normal et demandent un investissement important. Par leur esprit, elles se rapprochent plus ou moins de la suggestion du «dossier interdisciplinaire» (voir plus loin) et pourraient peut-être bénéficier des «horaires offerts aux élèves».

8 - La fonction et l'évolution des lycées professionnels

Comme déjà dit ci-dessus, l'image des lycées professionnels doit être revalorisée dans l'opinion publique. Les qualités acquises par les élèves ne sont pas assez reconnues et pourtant leurs prestations peuvent être remarquables (voir l'accueil que nous avons reçu au colloque !).

Notons qu'un certain nombre d'élèves qui se voient refuser l'entrée en BEP, faute de place en sortie de troisième, ou qui n'ont pas voulu choisir cette orientation, se retrouvent en classe de seconde indifférenciée où ils suivent une scolarité souvent inefficace et psychologiquement destructrice. Il faut remédier à cela.

9 - Les modalités d'évaluation

- Principe 26 (... évaluation... ensemble des qualités et compétences...)

Il est reconnu que les inscriptions en enseignement post-baccalauréat, autres que celles en université, se font sur dossier, ce qui pousse certains à poser la question du rôle du baccalauréat.

Il nous semble que, dans les faits, son rôle est la reconnaissance d'un niveau de sortie du lycée (permettant officiellement un accès aux études supérieures).

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

Mais il sert aussi *de référence nationale irremplaçable, référence par rapport à laquelle se positionnent, d'une part les autres modes de sélection et d'autre part tout le travail de formation accompli en classe terminale.*

En ce sens, le baccalauréat sert d'exemple et de relais pour la mise en place effective des innovations (à petites doses, d'un sujet de baccalauréat à l'autre) mais il peut aussi, si l'on n'y prend garde, servir de frein à la formation du fait qu'il ne contrôle que des savoirs de base et n'incite pas à l'approfondissement nécessaire aux études scientifiques.

En ce qui concerne notre discipline, l'évaluation des capacités expérimentales que nous défendons ne peut avoir lieu que dans l'établissement de l'élève sous forme d'une épreuve passée en fin d'année au cours de laquelle un professeur apprécie le travail fourni en séance par l'élève (un professeur surveille au plus quatre élèves) sur un sujet qui lui est proposé.

• Principe 27 (... épreuve sur dossier personnel interdisciplinaire...)

L'idée de la reconnaissance d'un travail interdisciplinaire et personnel de l'élève va dans le sens de la valorisation de compétences jusqu'ici peu évaluées : recherche personnelle, travail de longue haleine, esprit d'initiative, capacité à argumenter, expression orale, ... Ce sont ces qualités que nous avons voulu mettre en avant dans le concours des Olympiades de physique et que nous avons défendues lors de l'instauration des Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés (TIPE) aux concours d'entrée dans les grandes écoles scientifiques.

CEPENDANT « L'ÉPREUVE SUR DOSSIER PERSONNEL » TELLE QU'ELLE EST PRÉSENTÉE NE NOUS PARAÎT PAS SATISFAISANTE :

- parce qu'elle est trop contraignante dans ses modalités : pourquoi systématiquement le professeur de français (seul habilité à jouer le rôle de coordonnateur : il ne pourra pas encadrer une classe entière dans ce travail...), pourquoi trois champs disciplinaires au moins, pourquoi vingt pages imposées ?
- parce qu'elle laisse trop de place au dossier proprement dit qui ne pourra être sérieusement pris en compte et risque fort de ne pas être très représentatif de l'élève (il est bien connu que les dossiers tout faits passent de main en main, voire s'achètent).

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

Nous préférierions les modalités suivantes :

Il est créé une épreuve évaluant un travail interdisciplinaire effectué par l'élève au cours de son année de première, soit à titre personnel, soit en équipe et regroupant des approches d'un même thème à travers des champs disciplinaires différents. Le travail effectué peut être un travail d'analyse ou de synthèse, un mini-projet bibliographique ou expérimental... Il pourra porter sur une question d'ordre artistique ou culturel, sur un problème de société ou lié aux évolutions technologiques et scientifiques ; il peut permettre également l'approche d'un métier ou d'un secteur professionnel. Il fera l'objet d'une rédaction de quelques pages. L'épreuve se passe en fin de première et constitue une épreuve anticipée du baccalauréat. Elle est dotée d'un coefficient identique quelle que soit la filière et la série de l'élève. L'épreuve consiste en la soutenance orale du travail devant un jury composé d'au moins deux membres : cette soutenance et sa préparation doivent permettre un apprentissage systématique de la prise de parole en public et du débat argumenté mettant en valeur esprit d'initiative, clarté de l'exposé, esprit critique.

Une remarque : quelle sera sa durée dans l'année ? ***Mieux vaut un travail court et bien fait !***

- Principe 28 (...allègement du baccalauréat actuel...)

Il nous semble que le «bachotage» peut ne pas être totalement stérile (ceci est d'ailleurs implicitement sous-entendu à la fin de la rédaction du principe 16 où sont évoqués les «exercices d'entraînement»). Il ne saurait être la seule activité bien sûr !

Ce n'est pas tant la rédaction des programmes que la forme des évaluations qui permettra de combattre le «bachotage» et de valoriser la réflexion.

10 - Les élèves dans le lycée

- Principes 29 à 34

Il ne semble pas que la première demande des élèves soit de passer moins de temps au lycée mais d'y vivre autrement.

Dans la mesure où le temps de présence de 26 heures hors option englobe les heures de travaux dirigés (environ 5 à 6 heures d'après le texte), ***il nous semble difficile de diminuer les horaires dits «de cours».***

 ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

En revanche, la diminution des contenus (au sens de connaissances empilables) doit être envisagée. Elle ne sera significative que si le volume horaire n'est pas diminué en parallèle ! Elle doit permettre aux élèves d'avoir le temps de fournir un travail plus approfondi et mieux cerné, donc mieux accepté. Elle doit aussi permettre à ceux de terminale de s'informer de leur orientation (mini-conférences, visites d'écoles ou d'universités, ...).

L'ouverture de l'établissement aux élèves pour une durée de 35 heures doit aider à diminuer les inégalités en favorisant l'aide aux plus défavorisés. Nous sommes nombreux à avoir essayé de proposer ainsi un temps de «réception» aux élèves et nous avons assez souvent vécu le manque de réussite de cette entreprise pour pouvoir affirmer que, ***sur les 5 ou 9 heures offertes aux élèves, un minimum d'entre elles (4 ou 5) doivent être obligatoires et répertoriées dans leur emploi du temps.***

11 - Les enseignants dans le lycée

- Principes 36 et 37 (...15 heures d'enseignement... 4 heures de présence... activités pédagogiques choisies par chaque enseignant...)

La souplesse de l'emploi du temps des élèves et des professeurs dans l'établissement doit permettre d'assurer plus facilement des activités plus personnalisées.

La distinction entre les «heures d'enseignement» et les «heures de présence» laisse penser que les activités pédagogiques listées ne demandent aucun temps de préparation comme celles de «cours». Qu'il nous soit permis d'en douter !

L'heure d'assistance technique est la seule activité répertoriée qui ne soit pas une activité pédagogique en relation directe avec les élèves. La gestion d'un laboratoire scientifique est devenu depuis une dizaine d'années une très lourde tâche.

Pour toutes ces raisons il nous paraît préférable que l'heure d'assistance technique soit répertoriée en dehors de ces activités et décomptée en décharge effective de une heure à deux heures suivant l'importance de l'établissement.

- Principe 38 (... 35 heures de formation continue...)

La formation continue propose à la fois une actualisation disciplinaire des connaissances, une réflexion pédagogique et didactique, une pratique interdisciplinaire. Elle

ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP – ACTIVITÉS DE L'UdP

est l'une des rares occasions de rencontre officialisée d'enseignants d'établissements différents du même secteur. Nous ne pouvons que la demander avec insistance.

- Principe 39 (... participation aux examens...)

Concernant la participation aux examens, nous connaissons la complexité du travail de production d'un sujet national et la lourde responsabilité qui incombe aux collègues appartenant à une commission. ***Il nous paraîtrait plus efficace (et moins risqué !) que les collègues appartenant à une commission de confection de sujets aient une décharge partielle.***

12 - L'organisation du lycée

Celle qui est proposée est en accord avec les principes généraux précédents. Reste à en mesurer la faisabilité !

En particulier, concernant les heures «offertes aux élèves», nous ne sommes pas en mesure d'évaluer aussi rapidement la faisabilité de ces propositions mais nous savons que le taux d'occupation des locaux des établissements est en général très (voire trop) élevé et nous craignons qu'à cause de cela, la mise en place soit difficile.